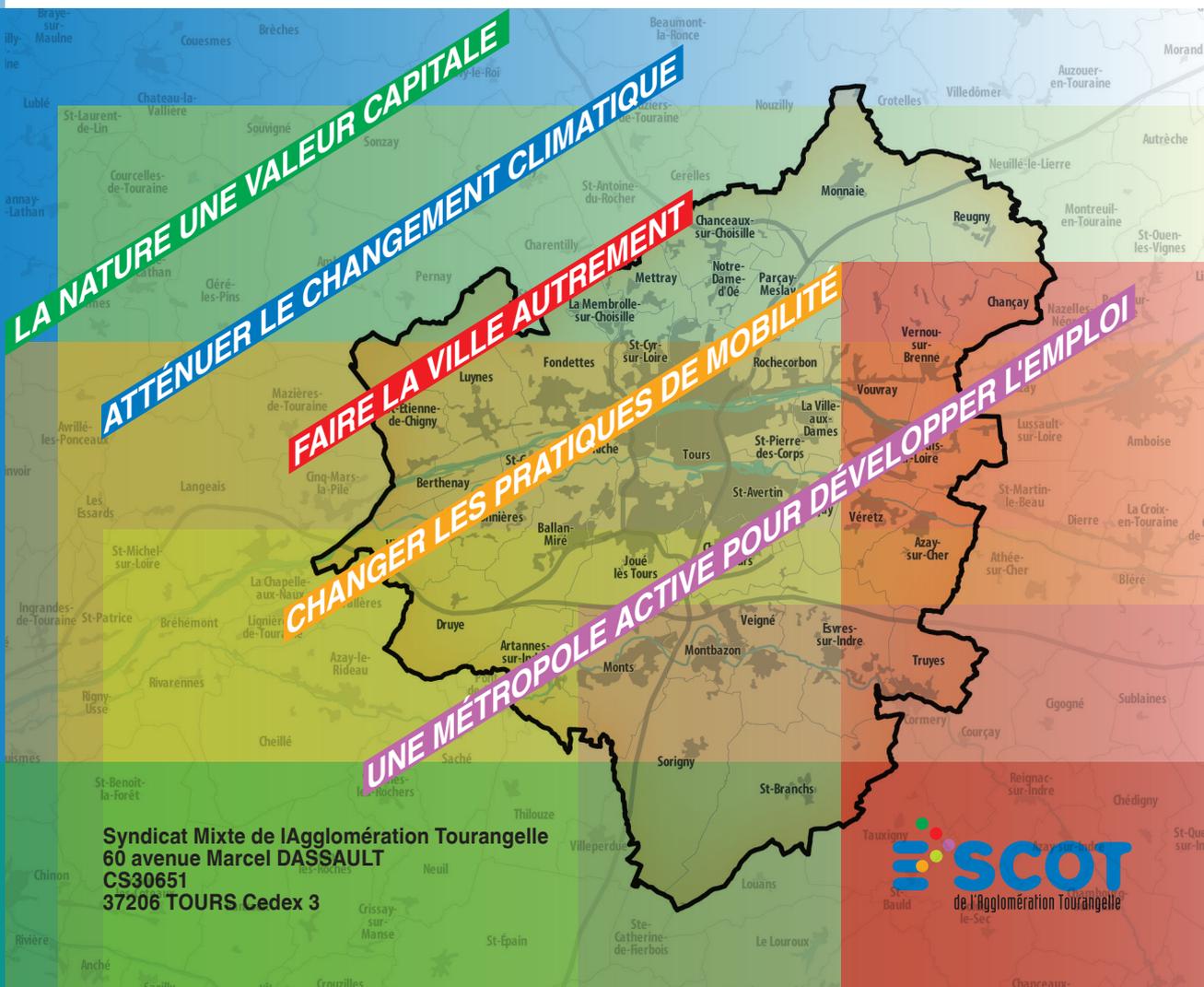


Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle

SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle

Le SCoT de l'agglomération : Trois ans après où en est-on ...



OBJECTIF 2030

OBJECTIF

OBJECTIF

Sommaire

I - Des chiffres encourageants

- 4 • La nature une valeur capitale
- 5 • Atténuer le changement climatique
- 6 • Faire la ville autrement
- 7 • Changer les pratiques de mobilité
- 8 • Une métropole active pour développer l'emploi

II - Des réalisations et des projets vertueux

- 9 • La restauration d'un corridor écologique à Berthenay
- 10 • Le développement d'une agriculture nourricière
- 12 • Une Zone Agricole Protégée à Esvres-sur-Indre
- 13 • La centrale de production d'électricité en cogénération biomasse
- 14 • La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation
- 15 • ZAC Central Parc à Saint-Cyr-sur-Loire
- 16 • ZAC des Gués de Veigné
- 18 • Concours « Passages »
- 19 • 1ère ligne de tramway
- 20 • ZAC des Hauts de Montlouis Qualiparc
- 22 • Reconversion du site Mame

Introduction

Elu à la présidence du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT) en 2008, j'ai souhaité que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération tourangelle soit guidée par l'intérêt à construire collectivement un projet d'aménagement du territoire au bénéfice de tous, dans le respect des obligations de chacun.

L'investissement consacré à la définition de notre projet a permis d'apprendre à se connaître, puis à travailler ensemble en s'appropriant des notions parfois complexes pour définir la vision de notre territoire de demain.

Illustrant une convergence de points de vue, le SCoT adopté en 2013 est le fruit de ce travail d'écoute, de négociation sur notre vision à la fois consensuelle et ambitieuse du développement durable de notre bassin de vie.

Dans le respect du socle agro-naturel, en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles, en conciliant l'urbanisme et les déplacements, en prônant le renforcement des centralités existantes notre projet à l'horizon 2030 affiche la volonté de réaliser 36.000 logements dont les deux-tiers en renouvellement urbain pour accueillir 30.000 personnes supplémentaires et permettre la parcour résidentiel des ménages au sein de notre territoire.

Trois ans après son adoption, dans un contexte en évolution, nous avons souhaité établir le bilan à mi-parcours de l'application du SCoT.

Le séminaire qui s'est tenu à Chambray les Tours le 4 novembre 2016 a permis de présenter et d'échanger sur les premières tendances de la mise en œuvre du SCoT.

En reprenant les chiffres ainsi que les projets présentés lors de ce séminaire et en les complétant par d'autres données et réalisations, cette plaquette vous permettra d'apprécier la réussite de la mise en œuvre du SCoT, qui, bien au-delà des chiffres, a trouvé un écho dans les réflexions et réalisations aujourd'hui effectives dans les territoires.

Le Président du SMAT
Christian GATARD

Précaution de lecture

Les indicateurs présentés dans ce document n'ont pas vocation à illustrer la performance de l'outil SCoT mais apportent un éclairage sur certaines évolutions à l'œuvre sur le territoire. Leur interprétation doit être menée avec précaution. Chacun d'entre eux possède en effet ses propres limites induites par le choix de la donnée, sa source, sa disponibilité, sa fréquence d'actualisation, son mode de calcul, et la complexité des phénomènes à l'œuvre.

I - Des chiffres encourageants

LA NATURE UNE VALEUR CAPITALE

Le SCoT vise à :

- Assurer la vitalité de la trame verte et bleue
- Faire de l'espace agricole un pilier de l'organisation territoriale

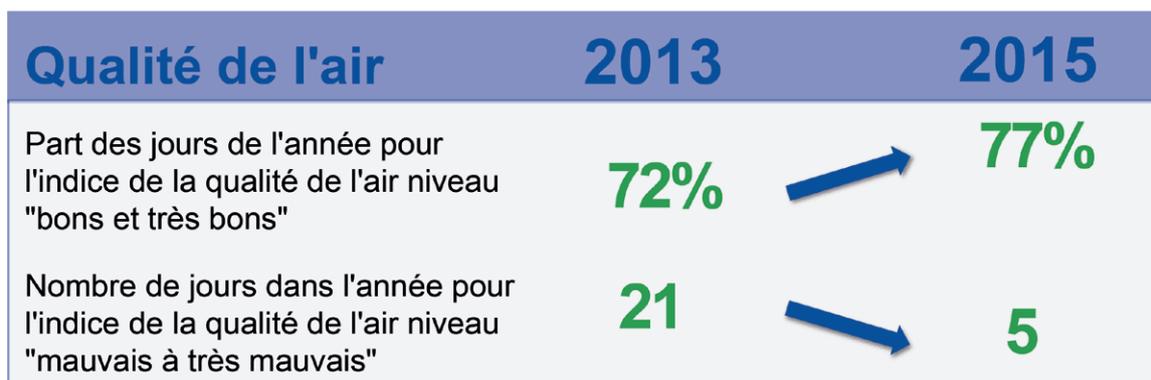
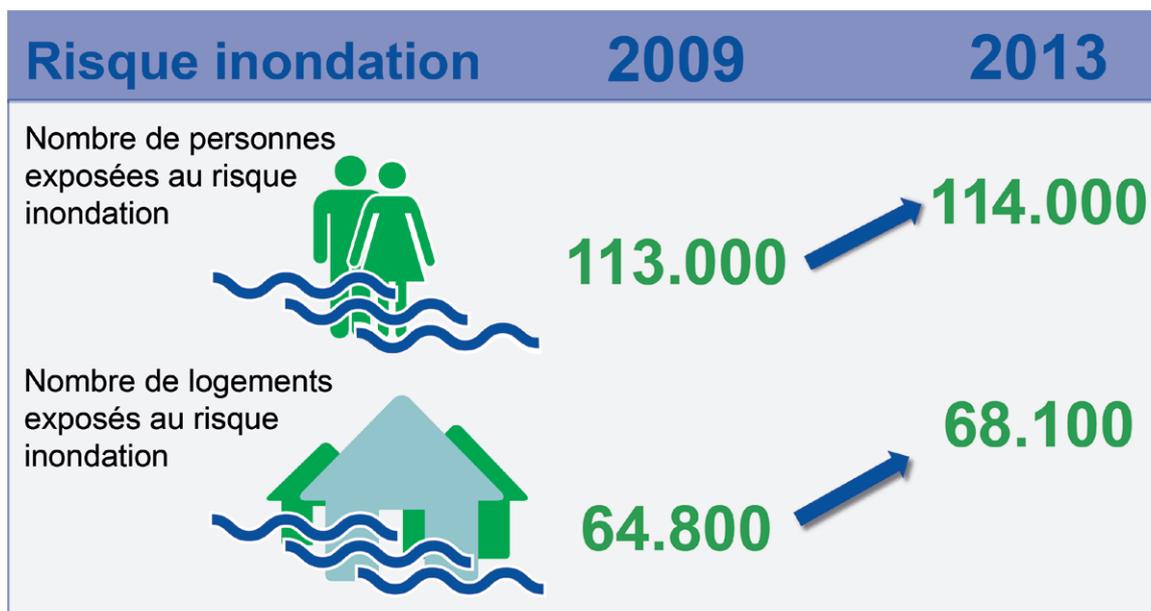


Sources : DREAL Centre-Val de Loire, DDT37, CD37.

ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le SCoT vise à :

- Réduire la vulnérabilité aux risques majeurs
- Améliorer la qualité de l'air et apaiser le cadre de vie



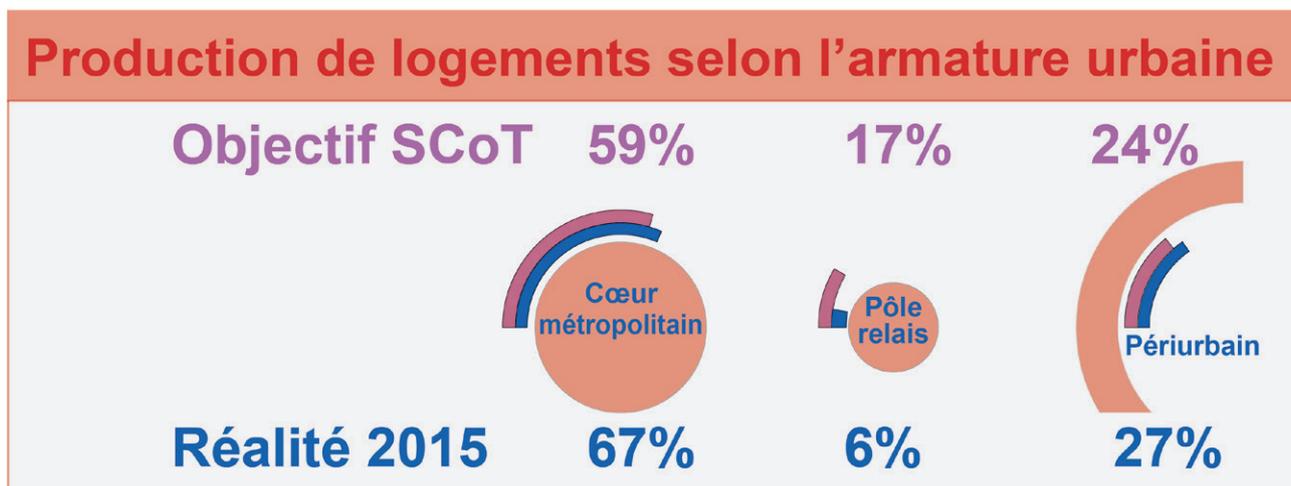
FAIRE LA VILLE AUTREMENT

Le SCoT vise à :

- Accueillir 30.000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030
- Faire grandir la ville de l'intérieur pour consommer moins d'espace
- Conforter l'armature urbaine du territoire

Consommation foncière moyenne par an	Entre 2000 et 2010	Entre 2011 et 2014
Extension urbaine	190 ha/an	72 ha/an
Renouvellement	75 ha/an	55 ha/an

Vacance	2009	2013
Nombre de logements vacants	12.576	13.726
Part des logements vacants depuis plus de 3 ans	16%	17%



CHANGER LES PRATIQUES DE MOBILITÉ

Le SCoT vise à :

- Donner la priorité aux mobilités durables (étoiles ferroviaires et axes forts de transports)
- Déployer une offre multimodale

Intermodalité	2008		2014
Nombre de parking relais	2		7
Capacité des parking relais	470		1.520

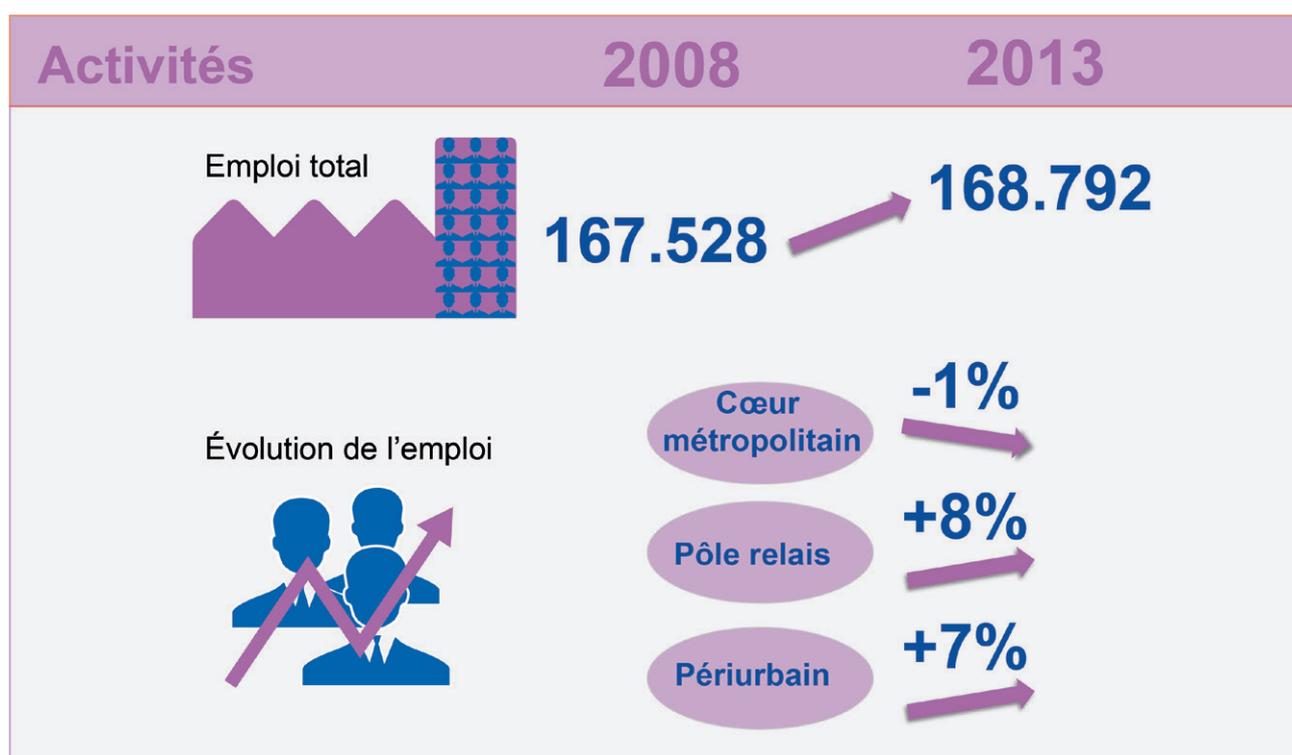
Population	2009		2013
Population dans les périmètres "gares" (1.000 m) 	21.700		22.600
Population dans le corridor tramway (1.000 m) 	71.700		78.800

Emplois	2008		2013
Nombre d'emplois dans les périmètres "gares" (1.000 m) 	6.800		7.800
Nombre d'emplois dans le corridor tramway (1.000 m) 	46.100		55.100

UNE MÉTROPOLE ACTIVE POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI

Le SCoT vise à :

- pérenniser la diversité et l'attractivité du pôle d'emploi
- développer les pôles d'excellence et les compétences d'une agglomération de la connaissance
- Faire le pari du commerce en ville.



Sources : INSEE, OE2T, OVE.

II - Des réalisations et des projets vertueux

La restauration d'un corridor écologique à Berthenay

Coût de l'étude	15 000 €
Coût des travaux	40 à 50 000 €
Subvention	26 000 € (soit 40%)

La traduction de la Trame Verte et Bleue (TVB) au sens du Grenelle environnement est une démarche complexe qui vise la restauration des continuités écologiques à l'échelle nationale.

Les études menées dans le cadre du SCoT ont permis de définir les noyaux de biodiversité, les espaces socle de la trame verte et bleue ainsi que les principaux corridors écologiques.

La démarche n'est pas pour autant figée et il s'agit désormais de la faire vivre, en affinant et en actualisant les contours de cette TVB, mais aussi et surtout en menant des actions de restauration. C'est ce qu'a entrepris Berthenay, en se saisissant avec le concours de Tour(s)plus et de l'ATU de l'opportunité d'un appel à projet lancé par la région Centre baptisé Ambre et ayant pour dénominateur commun le maintien de la biodiversité et la restauration des écosystèmes.

Les études de terrain précisant les actions à entreprendre se sont déroulées au printemps 2013, et 2015 a vu se mettre en place les premières plantations, auxquelles les habitants ont largement pris part.

Les enjeux majeurs des travaux engagés sont la restauration de la trame bocagère et des habitats prairiaux sur cette commune si caractéristique de la presqu'île de la confluence. Cette opération est menée conjointement avec la restauration de prairies alluviales à la confluence du Cher et de la Loire, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.



Le développement d'une agriculture nourricière

Surface d'opération	Fondettes : 2 hectares dont 2.000 m ² de tunnels Husseau : 2,5 hectares en pleine terre
Programme	Deux exemples de création d'exploitations maraîchères : - Fondettes - Husseau à Montlouis-sur-Loire

Le projet agricole à une échelle élargie fait partie des axes de développement mis en avant dans le SCoT et la concertation auprès des exploitants fait aujourd'hui partie du diagnostic des PLU. Le thème d'une agriculture nourricière qui vise à promouvoir une agriculture de proximité, est également abordé et cette nouvelle approche est expérimentée dans la couronne périurbaine de l'agglomération tourangelle.

A l'échelle de Tour(s)plus (22 communes) une action, initiée dans le cadre du Plan Climat, vise à promouvoir une production locale. Dans ce cadre, en 2014, c'est une jeune agricultrice, Clara Dupré, qui a été choisie pour gérer une exploitation maraîchère de 2 hectares, dénommée «La Petite Fève» et située sur la commune de Fondettes. Des légumes primeurs et de saison sont produits à destination des habitants mais l'exploitation fournit également la cuisine centrale et le lycée agricole de Fondettes, ainsi que le lycée Choiseul à Tours Nord. L'exploitante, qui a engagé une démarche de certification Agriculture Biologique, règle à Tour(s)plus un fermage et un dédommagement pour le matériel qui est mis à sa disposition. Un deuxième projet du même type est en cours de réflexion sur la commune de Rochecorbon. Cette volonté exprimée par l'Agglomération de soutenir les circuits courts et de faire de l'agriculture périurbaine un facteur de développement économique ne se limite pas au maraîchage. C'est dans ce cadre qu'elle a apporté son soutien à l'exploitation viticole en appellation Noble Joué, appartenant à Jérémie Pierru et située à Joué-lès-Tours.

La Communauté de Communes de l'Est Tourangeau (aujourd'hui Touraine-Est Vallées) mène aussi une politique en ce sens qui s'est concrétisée par l'installation d'un maraîcher en 2016 dans la varenne de Husseau (Montlouis-sur-Loire) sur une parcelle de 2,5 hectares. En parallèle, elle a développé des actions pédagogiques (ballades rurales) visant une meilleure compréhension du monde agricole.



Une Zone Agricole Protégée à Esvres-sur-Indre

Surface de la ZAP approuvée	1.600 hectares
Date d'approbation	12 février 2014

Esvres-sur-Indre constitue un des pôles de développement de la vallée de l'Indre. Son attractivité économique et résidentielle est la conséquence **de la qualité de son environnement**, de son niveau d'équipements publics et **de sa position proche du cœur de l'agglomération**. Mais Esvres-sur-Indre est également une commune à vocation agricole où les espaces cultivés couvrent près de 90% du territoire. Au plateau Sud, aux caractéristiques rurales très affirmées, s'ajoute la présence d'une aire d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Touraine Noble Joué en pleine renaissance positionnée au Nord de la commune.

Au-delà des aspects économiques et des emplois qu'elle génère, le maintien de l'agriculture constitue un enjeu dans la préservation paysagère, non seulement à l'échelle communale, mais également à l'échelle de l'agglomération tourangelle.

C'est dans ce contexte de pression urbaine où la consommation d'espace s'est largement manifestée depuis ces quarante dernières années que s'est imposée l'idée de donner un signal fort en direction de la profession agricole et d'opter pour une protection à long terme du terroir.

Le choix de la Zone Agricole Protégée (ZAP) permet donc de traduire la volonté prônée dans le SCOT de préserver et de valoriser l'activité agricole existante, de favoriser son développement par un outil favorisant la stabilité foncière. La ZAP constituant une servitude d'utilité publique annexée au PLU, elle restera ainsi opposable aux révisions successives des documents d'urbanisme.

Cette démarche impulsée par les élus de la commune a rapidement trouvé un écho favorable auprès de la profession agricole. La Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire, la SAFER, la Préfecture ainsi que la Direction Départementale du Territoire, partenaires du projet, ont également confirmé la pertinence d'un tel processus pour stabiliser le socle agro-naturel.

Approuvée début 2014, la ZAP protège désormais 1.600 hectares, soit 45% de la superficie communale.



La centrale biomasse à Saint-Pierre-des-Corps

Coût d'investissement	28 M €
Chiffres clés	Puissance électrique de la centrale : 7,5 MWé 14 000 équivalent logements chauffés Puissance de production biomasse : 25 MWth Consommation : 92.000 T/an de bois énergie issue des forêts locales 27.000 tonnes de CO ₂ émises en moins par an dues au bois par rapport à l'équivalent nécessaires issu des énergies fossiles comme combustible.
Répartition	47.000 m ² de lots cessibles 40.000 m ² de surface de plancher
Date	2009 (appel à projet) – 2013 (inauguration)

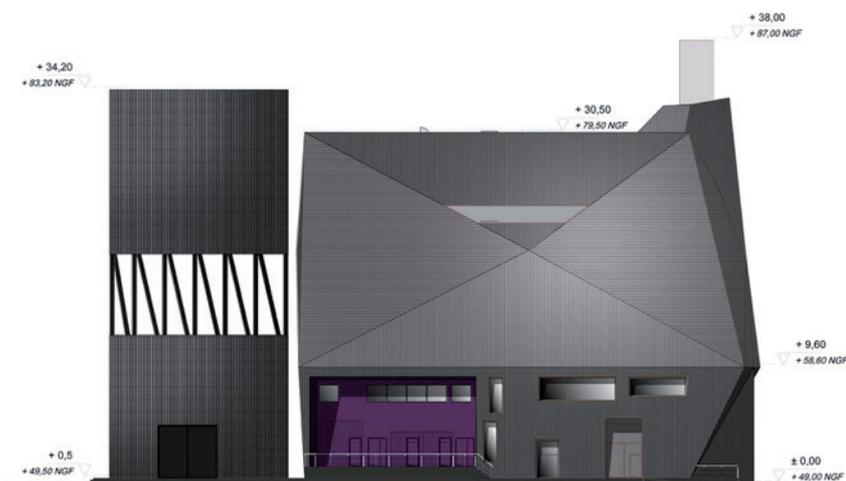
Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (cf. étude SCoT facteur 4).

Dans ce contexte, la ville de Tours, associée au groupe Dalkia a été retenue dans le cadre d'un appel à projet initié par le Ministère de l'écologie concernant des installations de production d'électricité utilisant l'énergie issue de la biomasse. L'intérêt de cette réalisation est double :

- elle permet d'une part d'alimenter un réseau de chaleur auquel sont raccordés 14.000 foyers des quartiers Rives du Cher et Sanitas à travers un réseau de chauffage urbain de 14 km ;
- elle permet de produire 28mW d'électricité ;

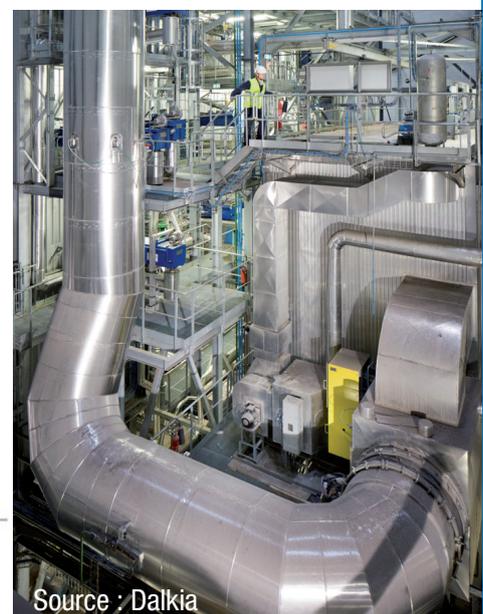
L'implantation de la centrale raccordée au réseau ferré permet d'acheminer le bois et d'évacuer les cendres par train. Cette réalisation s'inscrit pleinement dans l'orientation du SCoT « Atténuer le changement climatique et la vulnérabilité du territoire », en répondant plus particulièrement aux objectifs :

- de maîtrise des consommations d'énergie, de diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables.



Chaudière et Aérocondenseurs
Élévation Nord 1/200

Source : cabinet Jourda architectes



Source : Dalkia

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

LES CHIFFRES CLEF DU TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION

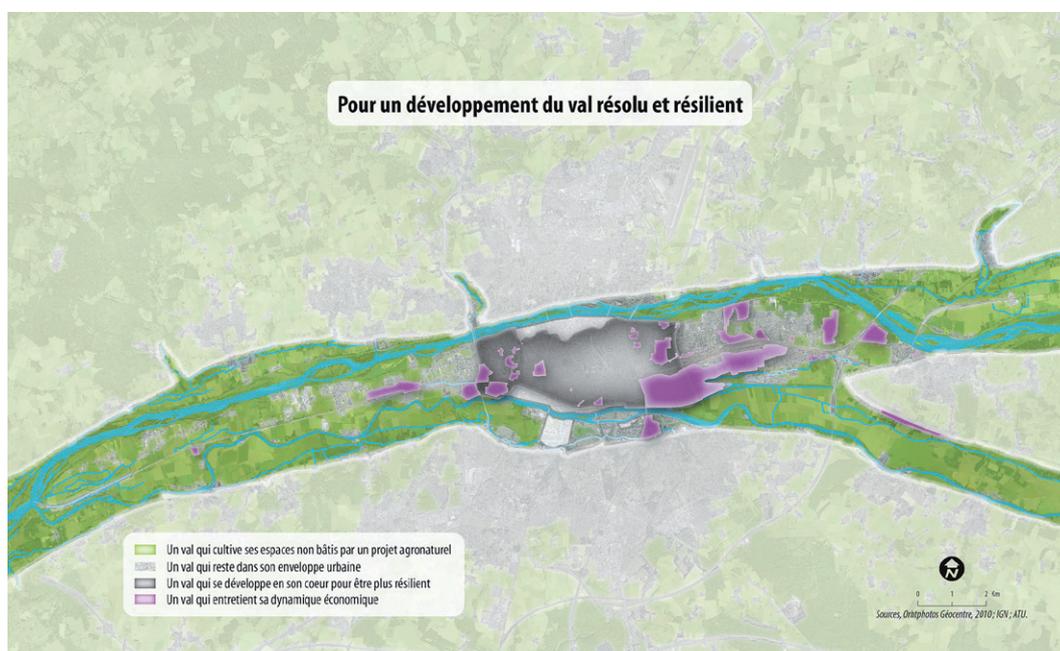
- 18 communes, dont 5 entièrement inondables ;
- 130.000 personnes résident dans le Territoire à Risque Important, dont plus de 40.000 à moins de 600 mètres des digues ;
- 60.000 emplois ;

Mais c'est aussi :

- de grands équipements publics (hôpitaux, établissements scolaires, stations d'épuration, ...)
- de nombreuses infrastructures structurantes d'intérêt national ou européen (autoroutes A10 et A85, LGV, autres réseaux ferrés) ;
- d'autres infrastructures telles que le boulevard périphérique (RD37), le tramway ;
- de nombreux réseaux (gaz, électricité, numérique...).

L'agglomération tourangelle bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle, à la confluence du val de Loire et du val de Cher. Cette présence de grands cours d'eau est porteuse de singularité et d'une grande qualité naturelle et paysagère, mais elle fait de ce val habité un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) au sens de la Directive Inondation de 2007. De ce fait, au-delà du principe de l'urbanisme résilient affiché dans le SCoT, il est nécessaire de se doter d'une stratégie pour atténuer sa vulnérabilité et poursuivre un développement responsable.

Les réflexions menées d'octobre 2015 à mai 2016, lors de huit ateliers de travail des élus, animés par les services de l'État, l'ATU et l'EP Loire, ont permis de partager les valeurs fondamentales pour vivre et faire projet avec ce risque dans le cadre de pratiques responsables et acceptables. Trois axes majeurs se sont dégagés, interrogeant le mode de développement du val, l'atténuation de sa vulnérabilité, ainsi que la préparation des acteurs à une crue majeure. Ce document-cadre sera décliné en programme d'action en 2017.



ZAC Central Parc à Saint-Cyr-sur-Loire

Surface d'opération	25 Ha
Programme	Logements et équipements : 19,5 ha, Activités économiques : 5,5 ha Voiries et espaces verts : 10,5 ha
Nombre de logements	860
Densité	44,1 logts/ha
Date	2010 – en cours



La réalisation de la ZAC Central parc de Saint-Cyr-sur-Loire s'inscrit dans la logique de la mixité sociale et fonctionnelle prônée dans le SCoT. Située dans le cœur métropolitain, la densité de logement est supérieure au minimum fixé dans le cadre du SCoT. Pour autant, la diversité du programme de logements (collectifs, individuels groupés et individuels purs) permet une composition urbaine d'ensemble « éco-logique » où les espaces verts, circulations douces ou encore de gestion des eaux pluviales s'inscrivent dans la logique de l'orientation « Faire la ville autrement ». A terme, cette ZAC permettra d'accueillir 1.600 habitants, pour une population municipale actuelle de 16.239 habitants.



ZAC des Gués de Veigné

Surface d'opération	43 ha dont 7 pour le bassin de rétention d'eaux pluviales liés à la LGV
Programme	Logements, équipements (crèche, salle multiactivité 13.800m ² de locaux d'activités)
Nombre de logements	550
Densité	44,1 logts/ha maximum, 16 logts/Ha en moyenne
Date	2007– en cours

Située en bordure de la RD910, à l'entrée de Veigné, cette ZAC s'inscrit dans l'empreinte urbaine identifiée dans le SCoT.

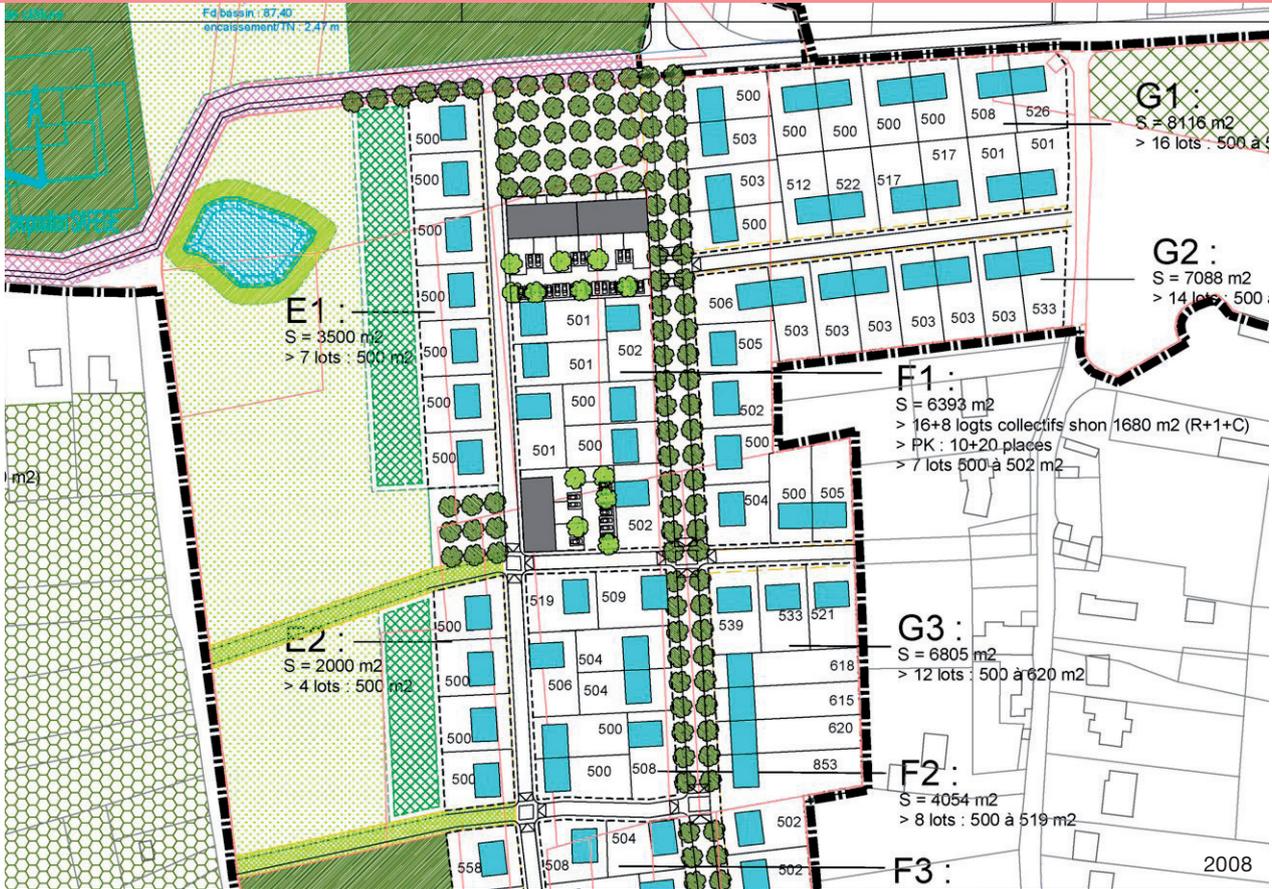
Depuis sa création en 2007, le plan masse a connu des évolutions permettant une amélioration qualitative des aménagements en accompagnement d'une densification de l'habitat.

Engagées à l'échelle du SCoT, les réflexions en matière de respect du socle agronaturel, d'intensité urbaine bien vécue ont trouvé un écho dans la déclinaison territoriale de l'aménagement à l'échelle d'un quartier.

Dans le cadre d'un travail partenarial avec tous les acteurs, dont un promoteur constructeur qui a joué le jeu en adaptant et en faisant évoluer son projet, le plan masse a été revu pour permettre de mieux prendre en compte le cadre naturel (préservation d'une mare, d'arbres remarquables).

En jouant sur la composition urbaine respectueuse du cadre de vie, sur la qualité des espaces publics et sur le choix de matériaux nobles pour les constructions, l'évolution du projet s'est traduite par une augmentation du nombre de logements avec une amélioration du cadre de vie.





Concours « Passages » : pour l'apaisement de l'autoroute A10

Commanditaires	CA Tour(s)plus / VINCI Autoroutes
Organisateur	Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
Lancement du concours	20 janvier 2015
Jury du concours	29 juin 2015
Nombre d'équipes participant au workshop	7 (4 nationalités différentes)

Parmi les grandes orientations du SCoT approuvé en 2013, figure celle de « l'apaisement » du corridor de l'A10 (constitué par l'autoroute A10 et l'avenue Georges-Pompidou).

Pour répondre à cette orientation, une coopération s'est formée avec le gestionnaire de l'infrastructure autoroutière, VINCI Autoroutes, pour diagnostiquer l'autoroute sous tous ses aspects, et définir les enjeux à traiter. Ce travail, mené entre VINCI Autoroutes et l'ATU, a permis d'identifier trois secteurs à forts enjeux, dont celui dénommé « pôle d'échange dessus / dessous » (au niveau du secteur des Atlantes / Rochepinard). Ce site fût choisi pour l'inscrire dans le programme international de recherche / action « Passages », piloté par l'Institut pour la Ville en Mouvement (IVM). Des métropoles mondiales comme Barcelone, Shanghai, Sao Paulo, Montevideo, ou encore Toronto proposèrent également des sites pour participer à ce concours. Le principe consistait à recruter quelques équipes de jeunes professionnels ayant des compétences en conception urbaine, pour participer à un workshop « in situ », afin d'élaborer des esquisses de projets permettant aux acteurs locaux d'engager un processus de transformation urbaine.

Ainsi, le lauréat du concours mené sur Tours / Saint-Pierre-des-Corps propose un projet « multi-sites », sous la forme de tapis urbains, dont l'un (le tapis « jardin ») traite les espaces situés sous les ponts de l'A10 et de l'avenue Georges-Pompidou, afin de sécuriser et de conforter les parcours des piétons et des cyclistes. L'effacement partiel de la levée de l'ancien canal contribue à façonner l'espace et à séparer les flux routiers des usagers les plus vulnérables.

La mise en œuvre du tapis « Jardin », validé par le conseil communautaire de l'agglomération tourangelle, constitue la première action de l'orientation devant mener à une meilleure intégration de l'autoroute A10 sur notre territoire.



1^{ère} ligne de tramway de l'agglomération tourangelle

Coût	433 Millions d'€
Date de mise en service	31 août 2013
Longueur	15 km (dont 1,8 km par système d'alimentation électrique au sol)
Fréquence	6 mn en heure de pointe
Longueur des rames	43 mètres
Capacité de voyageurs par rame	291 passagers
Fréquentation quotidienne moyenne	62.000 passagers

Après plusieurs années de réflexions, les élus de la Communauté d'agglomération ont décidé en 2007 de réaliser la première ligne de tramway pour répondre à la volonté du SCoT de développer des transports collectifs performants en lien avec l'armature urbaine du territoire.

Orientée Nord-Est / Sud-Ouest, elle dessert depuis 2013 les deux communes les plus peuplées du département d'Indre-et-Loire. Parmi d'autres corridors étudiés, l'itinéraire emprunté a rapidement fait l'unanimité. Outre les quartiers les plus denses, le tramway dessert trois des cinq quartiers prioritaire au titre de la rénovation urbaine (ANRU) de l'agglomération, deux pôles universitaires, la gare de Tours, et une multitude d'équipements fortement utilisés par des habitants de toute l'agglomération, voire au-delà. L'arrivée du tramway fût préparée en deux phases successives :

- 1999 / 2006 : mise en place progressive du site propre bus entre la place de la Tranchée et le carrefour de l'Alouette
- 2009 / 2013 : restructuration complète du réseau de bus, avec notamment un redéploiement plus équilibré des lignes fortes sur le cœur de l'agglomération.

Ainsi, la première phase a permis « d'ouvrir » physiquement la voie au tramway, et de marquer sur le territoire l'offre de transport en commun performante de l'axe historique. La seconde phase fût nécessaire pour, d'une part réaliser les travaux du tramway, et d'autre part adapter le réseau Fil Bleu à la demande croissante en provenance des communes limitrophes de Tours.

La ligne de tramway est directement connectée à 5 des 7 parkings-relais présents sur le réseau Fil Bleu.

En 2016, après 3 années de service, la fréquentation du tramway dépasse largement les estimations, confirmant l'importance de son rôle dans la vie des tourangeaux et des visiteurs.



ZAC des Hauts de Montlouis Qualiparc

Surface d'opération	8 ha
Programme	Activités tertiaires de services de haute technicité, 30% d'espace public
Répartition	47.000 m ² de lots cessibles 40.000 m ² de surface de plancher
Date	2011– en cours

La ZAC des Hauts de Montlouis et la ZAC Qualiparc sont situées sur la commune de Montlouis-sur-Loire. Elles s'inscrivent en continuité de la ville existante, dans des secteurs préférentiels de développements identifiés au SCoT. En continuité l'une de l'autre, elles sont pilotées par la Ville de Montlouis-sur-Loire pour l'une et par la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées pour l'autre.

Réfléchies dans une logique de projet d'ensemble, leur mise en œuvre a été l'occasion de développer une synergie entre les acteurs avec une vision partagée pour réunir les conditions d'une intensité urbaine bien vécue.

Greffés sur une trame viaire prolongeant les voiries existantes, les deux projets composeront un quartier de ville marquant la transition depuis l'entrée vers le cœur historique de Montlouis-sur-Loire.

Les projets concomitants vont permettre de répondre aux besoins de la ville et de la Communauté de communes. Inscrits dans une logique complémentaire, ils illustrent la volonté d'assumer ensemble le rôle de pôle relais de la ville de Montlouis dans l'armature urbaine du SCoT.

En continuité de la ZAC des Hauts de Montlouis, le programme de la ZAC Qualiparc ambitionne la volonté d'accueillir à terme une centaine d'entreprises et 1.000 à 1.500 emplois situés dans un écrin de verdure et à proximité des aménités du quartier des Hauts de Montlouis et de la ville.



Les Hauts de Montlouis



QUALIPARC

Reconversion du site Mame

Surface d'opération	2 Ha
Programme	Démolition/reconstruction : 15.000 m ² de SP : résidence étudiante, résidence séniors, logements, bureaux et commerces Réhabilitation de la tour : 10.000 m ² de SP Réhabilitation des ateliers sous sheds : 6.400 m ² de SP
Nombre de logements	90 appartements 110 studios en résidence étudiante 78 appartements en résidence sénior
Date	2008 – en cours

Situé au cœur de la ville de Tours, en bord de Loire, la reconversion des anciennes imprimeries Mame a été l'occasion de développer in situ un lieu d'hébergement pour l'entrepreneuriat au service de l'innovation dans un bâtiment industriel à l'architecture remarquable.

Sur 2 Ha d'emprise, dans l'esprit des orientations du SCoT en matière de développement économique prônant la reconversion des sites d'activités, le développement de différentes formes d'alliances territoriales ou encore la volonté d'encourager l'emploi en ville, la reconversion du site Mame a permis l'émergence du pôle dédié à la French Tech Loire Valley.

En périphérie de l'îlot, la construction de logements diversifiés permet de surcroît de favoriser en un même lieu la mixité sociale et intergénérationnelle prônée dans l'orientation Faire la ville autrement du PADD du SCoT.

De friche industrielle en ville, le site Mame est devenu un îlot urbain emblématique ; totem identifiant la métropole tourangelle en matière de création et de numérique de la Vallée de la Loire, marqueur pour la reconversion d'un quartier de centre ville et projet accélérateur de métropole.



Conclusion

Le SCoT adopté en 2013 a été l'occasion d'exprimer une vision partagée de développement de notre territoire. Les chiffres et les projets que vous avez pu découvrir dans cette publication attestent du succès de sa mise en œuvre.

Au-delà des évolutions juridiques encadrant la portée et le contenu du document d'urbanisme que nous devons gérer, la réforme de l'intercommunalité d'une part et la prise de compétences qui leurs sont dévolues d'autre part, viennent bouleverser le paysage institutionnel local.

Avec l'esprit d'équipe qui nous a guidé lors de l'élaboration du SCoT, ces évolutions seront à intégrer à travers la mise en révision de notre document d'urbanisme.

Une nouvelle ère s'ouvre durant laquelle nous devons à nouveau faire valoir notre capacité à gérer le développement harmonieux de notre territoire.

En affirmant ce savoir-faire collectivement, nous faisons le pari d'une révision qui mettra en avant un projet encore plus ambitieux pour le futur de notre bassin de vie.

Il marquera, au-delà des frontières géographiques et institutionnelles, l'image d'une métropole majeure, responsable et engagée pour son avenir.

Le Président du SMAT
Christian GATARD

Syndicat mixte de l'agglomération tourangelle

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle

Le SMAT en 2017 ... et maintenant quel projet ?

